

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

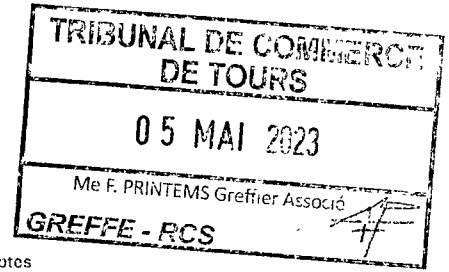
Numéro de gestion : 1979 B 00283 Numéro SIREN : 950 022 012 Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2023 sous le numéro de dépôt 3366



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique
RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros



DAMES DIS

Z.A.C. des Fourgerolles Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE-AUX-DAMES
S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Coatifié conforme

CENTRE LECLERC DAMES DIS

Avenue Marie-de-Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES
Tél. : 02 47 32 53 20
SIRET 950 022 012 00021

Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, av. Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex



www.cvaexperts.fr



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associées

Laurence GOYEC

Expert-comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DAMES DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	32 383 019 €
■ Chiffre d'affaires	95 262 056 €
■ Bénéfice net comptable	3 096 460 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 07/02/2023

Fabienne PÔHARDY

Christian PALVADEAU



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6, av. Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA · FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros

Bilan actif	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	32 700 300	20 840 373	11 859 927	11 726 294
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 876	80 148	11 728	9 508
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 876	80 148	11 728	9 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 978 238	20 760 225	10 218 013	10 130 871
TERRAINS	1 554 493	282 917	1 271 576	1 269 963
CONSTRUCTIONS	19 754 198	14 014 441	5 739 757	5 143 310
INSTAL. TECHNIQUE, MATÉRIEL & OUTILLAGE	7 374 215	5 742 064	1 632 151	1 425 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	932 333	720 804	211 529	255 424
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 363 000		1 363 000	2 036 729
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	1 630 186		1 630 186	1 585 916
TITRES IMMOBILISÉS DIVERS	1 192 639		1 192 639	1 173 603
PRÊTS	419 368		419 368	394 714
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DIVERSES	18 179		18 179	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 525 122	2 030	20 523 092	21 004 534
STOCKS ET EN-COURS	8 064 172		8 064 172	6 967 021
MATIÈRES PREMIÈRES, AUTRES APPROV.	34 419		34 419	30 463
MARCHANDISES	8 029 752		8 029 752	6 936 557
ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	473 970		473 970	582 732
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	3 476 568	2 030	3 474 538	4 700 839
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 276 407	2 030	1 274 377	2 215 368
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	2 200 161		2 200 161	2 485 471
CRÉANCES DIVERSES (3)	477 549		477 549	273 865
DISPONIBILITÉS	7 771 040		7 771 040	8 236 654
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)	261 823		261 823	243 423
TOTAL GÉNÉRAL	53 225 422	20 842 403	32 383 019	32 730 829
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			2 670	2 419
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	18 055 991	18 344 038
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RÉSERVES	13 583 223	13 478 539
RÉSERVE LÉGALE	100 000	100 000
AUTRES RÉSERVES	13 483 223	13 378 539
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 096 460	3 384 684
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	376 308	480 815
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	333 000	335 191
PROVISIONS POUR RISQUES	333 000	335 191
DETTES(1)	13 994 028	14 051 600
DETTES FINANCIÈRES	2 076 432	1 729 927
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)		540
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	2 076 432	1 729 387
DETTES D'EXPLOITATION	11 642 459	11 693 670
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 770 717	7 590 425
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 439 814	3 640 147
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	431 928	463 099
DETTES DIVERSES	227 879	604 350
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	105 753	488 489
AUTRES DETTES DIVERSES	122 125	115 861
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	47 258	23 653
TOTAL GÉNÉRAL	32 383 019	32 730 829
(1) Dont à plus d'un an	1 096 488	1 113 160
Dont à moins d'un an	12 897 540	12 938 440
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		540

Compte de résultat	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois	Exercice 01/11/20 - 31/10/21 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	95 794 330	88 533 959
VENTES DE MARCHANDISES	92 653 645	86 149 626
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	56 306	61 244
PRODUCTION VENDU (SERVICES)	2 552 105	1 834 269
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>95 262 056</i>	<i>88 045 138</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	143 201	127 624
TRANSFERTS DE CHARGES	66 586	66 685
AUTRES PRODUITS	322 486	294 512
CHARGES D'EXPLOITATION	90 640 254	82 727 786
ACHAT DE MARCHANDISES	74 876 426	67 234 088
VARIATION DES STOCKS	-1 093 195	-32 466
ACHATS DE MATIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	133 072	126 044
VARIATION DES STOCKS	-3 956	6 169
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 256 876	5 371 661
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 111 669	1 198 095
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 960 666	5 723 259
CHARGES SOCIALES	1 531 645	1 524 151
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 676 565	1 440 071
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	610	400
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	141 000	123 191
AUTRES CHARGES	48 877	13 123
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 154 076	5 806 173
PRODUITS FINANCIERS	64 088	85 478
VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	6 555	35 621
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DIVERS	57 533	49 857
CHARGES FINANCIÈRES	51 170	32 083
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	51 170	32 083
RÉSULTAT FINANCIER	12 918	53 396
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 166 994	5 859 569

Compte de résultat	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois	Exercice 01/11/20 - 31/10/21 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	146 969	171 941
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	35 209	
SUR OPÉRATION EN CAPITAL	7 253	67 434
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 183	53 347
SUR OPÉRATIONS DE GESTION		800
SUR OPÉRATION EN CAPITAL	1 366	44 113
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 817	8 435
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	137 786	118 593
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	1 187 632	1 311 316
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 020 688	1 282 162
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>96 005 387</i>	<i>88 791 378</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>92 908 927</i>	<i>85 406 694</i>
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 096 460	3 384 684
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	24 240	5 843

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 5 à 10 ans |

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Réserves	13 478 539	104 684		13 583 223
Résultat de l'exercice N-1	3 384 684		3 384 684	
Résultat de l'exercice N		3 096 460		3 096 460
Provisions réglementées	480 815		104 507	376 308
	18 344 038	3 201 145	3 489 191	18 055 991

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	87 821	7 529	3 474	91 876
Immobilisations corporelles (*)	29 810 402	1 766 215	598 379	30 978 238
Immobilisations financières - titres	1 173 603	20 402	1 366	1 192 639
Immobilisations financières - créances	412 313	111 463	86 229	437 547
	31 484 139	1 905 609	689 448	32 700 300
(*) dont ensemble immobilier futur drive déporté	1 300 000	63 000		1 363 000

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 313	5 309	3 474	80 148
Immobilisations corporelles	19 679 532	1 679 073	598 379	20 760 225
	19 757 845	1 684 382	601 853	20 840 373
Dont dotation :				
- Linéaire		1 300 299		
- Dégressive		376 266		
- Exceptionnelle		7 817		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	480 815		104 507	376 308
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	335 191	141 000	143 191	333 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 430	610	10	2 030
	817 436	141 610	247 708	711 338
Dont dotation :				
- Exploitation		141 610	143 201	
- Financier				
- Exceptionnel			104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	143 191
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une provision pour risques relative à un litige salarial pour 30 k€ ;
- une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue ;
- une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 141 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	437 547	2 670	434 877
Créances d'exploitation	3 950 538	3 950 538	
Créances diverses	477 549	477 549	
Charges constatées d'avance	261 823	261 823	
	5 127 457	4 692 580	434 877

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 076 432	1 393 461	647 921	35 050
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 642 459	11 228 942		413 517
Dettes diverses	227 879	227 879		
Produits constatés d'avance	47 258	47 258		
	13 994 028	12 897 540	647 921	448 567

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 260 609**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	62 927 396	62 068 850
Drive	10 361 816	10 963 329
Agence de voyages	824 495	257 614
Station service	21 148 349	14 755 345
	95 262 056	88 045 138

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	10
Agents de maîtrise	13
Employés	200
	223

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mises au rebut	7 817	
Cessions immobilisations corporelles		6 053
Cessions immobilisations financières	1 366	1 200
Transaction C.S.P.E.		35 209
	9 183	146 969

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	413 517
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	774 115
	1 187 632

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions et crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 347 389
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 326 701
	1 020 688

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	212 489
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25.00 %)	191 118

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles**Néant****Engagements financiers**

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 765 669	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 26.00% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 479 000 €

DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Les engagements sont partiellement couverts par deux contrats « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de deux organismes extérieurs dont les montants s'élèvent respectivement à 18 k€ et 126 k€.

Entreprises liées

	SOCIETE LIEE	SOCIETE AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations		
Dépréciation participations		
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières diverses		
Créances diverses	292 985	
Charges constatées d'avance		
Emprunts et dettes financières divers	1 259 900	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes diverses		
Produits de participation		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Intérêts et charges assimilées	24 240	

Filiales et participation détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Audit – Bureau de Tours
7 rue Dora Maar
Espace Rimbaud
BP 67152

37071 Tours Cedex 2

T : +33 (0)2 47 71 23 45

www.bakertilly.fr

Exemplaire destiné au Greffe

DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Siège social : Rue Marie de Lorraine

37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 octobre 2022

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd, dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes

Siège social : 4 rue Papiou de la Verne - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 830 352 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885 Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



DAMES DIS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine

37700 LA VILLE AUX DAMES

RCS TOURS 950.022.012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2022

À l'Assemblée Générale de la société DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société Erreur ! Signet non défini. ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours le 3 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Jean-Paul BRIAND

COMPTES ANNUELS

AU 31 octobre 2022

Bilan actif	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	32 700 300	20 840 373	11 859 927	11 726 294
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 876	80 148	11 728	9 508
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	91 876	80 148	11 728	9 508
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 978 238	20 760 225	10 218 013	10 130 871
TERRAINS	1 554 493	282 917	1 271 576	1 269 963
CONSTRUCTIONS	19 754 198	14 014 441	5 739 757	5 143 310
INSTAL. TECHNIQUE, MATÉRIEL & OUTILLAGE	7 374 215	5 742 064	1 632 151	1 425 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	932 333	720 804	211 529	255 424
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 363 000		1 363 000	2 036 729
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	1 630 186		1 630 186	1 585 916
TITRES IMMOBILISÉS DIVERS	1 192 639		1 192 639	1 173 603
PRÊTS	419 368		419 368	394 714
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DIVERSES	18 179		18 179	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 525 122	2 030	20 523 092	21 004 534
STOCKS ET EN-COURS	8 064 172		8 064 172	6 967 021
MATIÈRES PREMIÈRES, AUTRES APPROV.	34 419		34 419	30 463
MARCHANDISES	8 029 752		8 029 752	6 936 557
ACOMPTE VERSÉS SUR COMMANDES	473 970		473 970	582 732
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	3 476 568	2 030	3 474 538	4 700 839
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	1 276 407	2 030	1 274 377	2 215 368
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	2 200 161		2 200 161	2 485 471
CRÉANCES DIVERSES (3)	477 549		477 549	273 865
DISPONIBILITÉS	7 771 040		7 771 040	8 236 654
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (3)	261 823		261 823	243 423
TOTAL GÉNÉRAL	53 225 422	20 842 403	32 383 019	32 730 829
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont moins d'un an			2 670	2 419
(3) Dont plus d'un an				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Bilan passif	Clôture au 31/10/22 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/21 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	18 055 991	18 344 038
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RÉSERVES	13 583 223	13 478 539
RÉSERVE LÉGALE	100 000	100 000
AUTRES RÉSERVES	13 483 223	13 378 539
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 096 460	3 384 684
PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	376 308	480 815
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	333 000	335 191
PROVISIONS POUR RISQUES	333 000	335 191
DETTES(1)	13 994 028	14 051 600
DETTES FINANCIÈRES	2 076 432	1 729 927
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)		540
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	2 076 432	1 729 387
DETTES D'EXPLOITATION	11 642 459	11 693 670
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 770 717	7 590 425
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 439 814	3 640 147
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	431 928	463 099
DETTES DIVERSES	227 879	604 350
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	105 753	488 489
AUTRES DETTES DIVERSES	122 125	115 861
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	47 258	23 653
TOTAL GÉNÉRAL	32 383 019	32 730 829
(1) Dont plus d'un an	1 096 488	1 113 160
Dont moins d'un an	12 897 540	12 938 440
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		540

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Compte de résultat

Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois	Exercice 01/11/20 - 31/10/21 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	95 794 330	88 533 959
VENTES DE MARCHANDISES	92 653 645	86 149 626
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	56 306	61 244
PRODUCTION VENDU (SERVICES)	2 552 105	1 834 269
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>95 262 056</i>	<i>88 045 138</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	143 201	127 624
TRANSFERTS DE CHARGES	66 586	66 685
AUTRES PRODUITS	322 486	294 512
CHARGES D'EXPLOITATION	90 640 254	82 727 786
ACHAT DE MARCHANDISES	74 876 426	67 234 088
VARIATION DES STOCKS	-1 093 195	-32 466
ACHATS DE MATIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	133 072	126 044
VARIATION DES STOCKS	-3 956	6 169
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 256 876	5 371 661
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 111 669	1 198 095
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 960 666	5 723 259
CHARGES SOCIALES	1 531 645	1 524 151
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 676 565	1 440 071
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	610	400
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	141 000	123 191
AUTRES CHARGES	48 877	13 123
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 154 076	5 806 173
PRODUITS FINANCIERS	64 088	85 478
VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	6 555	35 621
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DIVERS	57 533	49 857
CHARGES FINANCIÈRES	51 170	32 083
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	51 170	32 083
RÉSULTAT FINANCIER	12 918	53 396
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 166 994	5 859 569

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Compte de résultat	Exercice 01/11/21 - 31/10/22 Durée 12 mois	Exercice 01/11/20 - 31/10/21 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	146 969	171 941
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	35 209	
SUR OPÉRATION EN CAPITAL	7 253	67 434
REPRISES SUR PROVISIONS	104 507	104 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 183	53 347
SUR OPÉRATIONS DE GESTION		800
SUR OPÉRATION EN CAPITAL	1 366	44 113
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 817	8 435
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	137 786	118 593
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	1 187 632	1 311 316
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 020 688	1 282 162
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>96 005 387</i>	<i>88 791 378</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>92 908 927</i>	<i>85 406 694</i>
RÉSULTAT NET COMPTABLE	3 096 460	3 384 684
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	24 240	5 843

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

*Document communiqué en vertu
de la loi n° 2016-1691 du 15 octobre 2016*



■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 20 ans |
| - Constructions : | 10 à 20 ans |
| - Agencements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 5 à 10 ans |

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Réserves	13 478 539	104 684		13 583 223
Résultat de l'exercice N-1	3 384 684		3 384 684	
Résultat de l'exercice N		3 096 460		3 096 460
Provisions réglementées	480 815		104 507	376 308
	18 344 038	3 201 145	3 489 191	18 055 991

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	87 821	7 529	3 474	91 876
Immobilisations corporelles (*)	29 810 402	1 766 215	598 379	30 978 238
Immobilisations financières - titres	1 173 603	20 402	1 366	1 192 639
Immobilisations financières - créances	412 313	111 463	86 229	437 547
	31 484 139	1 905 609	689 448	32 700 300
(*) dont ensemble immobilier futur drive déporté	1 300 000	63 000		1 363 000

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 313	5 309	3 474	80 148
Immobilisations corporelles	19 679 532	1 679 073	598 379	20 760 225
	19 757 845	1 684 382	601 853	20 840 373
Dont dotation :				
- Linéaire		1 300 299		
- Dégressive		376 266		
- Exceptionnelle		7 817		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	480 815		104 507	376 308
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	335 191	141 000	143 191	333 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 430	610	10	2 030
	817 436	141 610	247 708	711 338
Dont dotation :				
- Exploitation		141 610	143 201	
- Financier				
- Exceptionnel			104 507	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	143 191
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- une provision pour risques relative à un litige salarial pour 30 k€ ;
- une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 162 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue ;
- une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 141 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	437 547	2 670	434 877
Créances d'exploitation	3 950 538	3 950 538	
Créances diverses	477 549	477 549	
Charges constatées d'avance	261 823	261 823	
	5 127 457	4 692 580	434 877

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ⁽¹⁾				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾				
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 076 432	1 393 461	647 921	35 050
Avances acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 642 459	11 228 942		413 517
Dettes diverses	227 879	227 879		
Produits constatés d'avance	47 258	47 258		
	13 994 028	12 897 540	647 921	448 567

⁽¹⁾ Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 260 609

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	62 927 396	62 068 850
Drive	10 361 816	10 963 329
Agence de voyages	824 495	257 614
Station service	21 148 349	14 755 345
	<u>95 262 056</u>	<u>88 045 138</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	10
Agents de maîtrise	13
Employés	200
	<u>223</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Amortissements dérogatoires		104 507
Amortissements exceptionnels sur mises au rebut	7 817	
Cessions immobilisations corporelles		6 053
Cessions immobilisations financières	1 366	1 200
Transaction C.S.P.E.		35 209
	<u>9 183</u>	<u>146 969</u>

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	413 517
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	774 115
	1 187 632

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de réductions et crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 347 389
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 326 701
	1 020 688

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 26.50 %)	212 489
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25.00 %)	191 118

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 765 669	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des sûretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 0.90% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 26.00% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021.

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 479 000 €

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



DAMES DIS

Exercice du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Les engagements sont partiellement couverts par deux contrats « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès de deux organismes extérieurs dont les montants s'élèvent respectivement à 18 k€ et 126 k€.

Entreprises liées

	SOCIETE LIEE	SOCIETE AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations		
Dépréciation participations		
Créances rattachées à des participations		
Immobilisations financières diverses		
Créances diverses	292 985	
Charges constatées d'avance		
Emprunts et dettes financières divers	1 259 900	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes diverses		
Produits de participation		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Intérêts et charges assimilées	24 240	

Filiales et participation détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevant à 3 096 460,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 096 460,36 euros

A titre de dividendes 3 000 000,00 euros

Soit 375,00 euros par action

Le solde,

Au compte « Autres Réserves » 96 460,36 euros

Qui s'élève ainsi à 13 579 683,49 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 125,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 998 875,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

0.1

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2019	2 800 000 €	8 000	1 050 €	2 798 950 €
31/10/2020	3 040 000 €	8 000	1 140 €	3 038 860 €
31/10/2021	3 280 000 €	8 000	1 230 €	3 278 770 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 avril 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Olivier SIMON

CENTRE LECLERC DAMES DIS

Avenue Marie-de-Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

Tél. : 02 47 32 53 20
SIRET 950 022 012 00021